

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI

1998 - 2006

1654W 227 - 262

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2012 par Clémence MODAINE, rédacteur principal sous la direction de Violette ROUCHY-LÉVY, conservateur du patrimoine et Aude POTHIER, chargée d'études documentaires.

Établi par Élodie BLANCHARD, chargée d'études documentaires et
Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine

sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1654W 227 - 262
Intitulé	Tribunal d'instance de Rocroi
Dates extrêmes globales	1998-2006
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	36 articles, 36 boîtes, 3,6 mètres linéaires.

Contexte :

Nom du producteur	France. Tribunal d'instance (Rocroi, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Dans le cadre de la réforme de la justice de 1958, les justices de paix (une par canton) sont supprimées. Une petite partie d'entre elles sont remplacées par des tribunaux d'instance (ordonnance n°58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire).</p> <p>La réforme de carte judiciaire décidée en 2007 par la ministre de la Justice, Rachida Dati, aboutit à la suppression de 178 tribunaux d'instance et juridictions de proximité. Dans les Ardennes, cela conduit à la suppression des tribunaux d'instance de Rethel, Rocroi, Fumay et Vouziers.</p> <p>Le 1er juillet 2017 entrent en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle qui transfèrent les audiences du tribunal de police, relevant jusqu'alors des tribunaux d'instance, aux tribunaux de grande instance.</p>
Historique de la conservation des documents	Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage du tribunal d'instance de Charleville-Mézières.
Modalités et date d'entrée	Versement du 5 octobre 2012.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Ce sous-fonds rend compte de l'activité d'un tribunal d'instance.
Tris, éliminations réalisées	Le service versant a effectué le tri selon la circulaire SJ. 03-13 du 10 septembre 2003 relative aux archives des juridictions de l'ordre judiciaire et l'instruction DAF/DPACI/RES/2008/011 du 6 octobre 2008.

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI

Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Le classement a été réalisé par typologie documentaire et par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1-L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2012 par Clémence MODAINE, rédacteur principal sous la direction de Violette ROUCHY-LÉVY, conservateur du patrimoine et Aude POTHIER, chargée d'études documentaires.

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.
Bibliographie	Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Élodie BLANCHARD, Vincent FAY
-----------------------	-------------------------------

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI

Règles ou conventions

Norme générale et internationale de description
archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil
international des archives en 1994, 2e édition en 1999.

Date de la notice

31 août 2020

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI

1654W 232 - 244	Dossiers de tutelles majeurs [les dates extrêmes indiquées sont les dates de fin de gestion du dossier et non les dates des pièces contenues dans le dossier].	1998-2001
1654W 232	A -G.	1998
1654W 233	H-O.	1998
1654W 234	P-Z.	1998
1654W 235	A -D.	1999
1654W 236	E-R.	1999
1654W 237	S-Z.	1999
1654W 238	A-C.	2000
1654W 239	D-S.	2000
1654W 240	T-Z.	2000
1654W 241	A-CH.	2001
1654W 242	CI-LEK.	2001
1654W 243	LEL-LY.	2001
1654W 244	M-Z.	2001
1654W	Tribunal de police.	2002-2006
1654W 245 - 249	Dossiers d'ordonnances pénales 5ème classe [classement par année].	2002-2006

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI

1654W 245		2002
1654W 246		2003
1654W 247		2004
1654W 248		2005
1654W 249		2006
1654W	Tribunal de police et juridiction de proximité.	2002-2006
1654W 228 - 231	Minutes de jugements 4ème et 5ème classes.	2002-2006
1654W 228 - 229	Minutes de jugements 4ème classe.	2002-2006
1654W 228		2002-2004
1654W 229		2005-2006
1654W 230 - 231	Minutes de jugements 5ème classe.	2002-2006
1654W 230		2002-2003
1654W 231		2004-2006
1654W 227	Dossiers d'ordonnances pénales 4ème et 5ème classes.	2002-2006
1654W 250 - 259	Dossiers d'audience pénale 5ème classe.	2003-2006
1654W 250		4 février 2003
1654W 251		3 juin 2003

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI

1654W 252		4 février, 3 juin 2003
1654W 253		4 novembre 2003
1654W 254		27 janvier 2004
1654W 255		25 mai 2004
1654W 256		5 octobre 2004
1654W 257		19 janvier, 11 octobre 2005
1654W 258		14 juin 2005
1654W 259		février-juin 2006
1654W 260 - 262	Tribunal paritaire des baux ruraux : dossiers de procédures.	2000-2006
1654W 260		2000-2001
1654W 261		2002
1654W 262		2003-2006